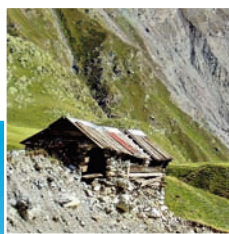
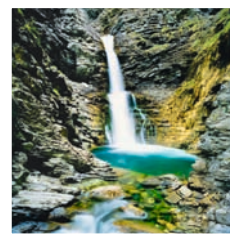




Parc national
du Mercantour



6 CULTURE
& PATRIMOINE
Le vieux
BOIS PARLE!



14
DÉCOUVERTE
La cascade
de La Lance



CHARTRE

La cohérence des territoires

Mercantour

le magazine du parc national

4 et 5 : Faune et flore

6 et 7 : Culture et patrimoine

8 et 9 : Monographie
Le vautour fauve

10 et 11 : Dossier
Chartre : la parole aux élus

12 et 13 : Actions du Parc
Le col de Larche-Maddalena

14 et 15 : Découverte La cascade de la Lance

16 : Portrait : Marion Pellicier et Gabriel Rougerie

N° 15
Été 2012



De nouvelles perspectives



La charte, pour concilier les attentes

Vous tenez entre vos mains le premier numéro du nouveau journal du Parc: après 14 numéros dans un format « tabloïd », nous éprouvons le besoin de le faire évoluer, à mesure que le Parc national changeait lui-même. Car depuis 2006 et la loi de renouveau sur les parcs nationaux, le mode de relation entre l'établissement public et ses partenaires n'a cessé de progresser. Cette nouvelle gouvernance découle évidemment de la loi. Mais elle était aussi dictée par la nécessité, que nous ressentions tous, de transformer trente ans d'existence du Parc national en un atout enfin partagé par l'ensemble du territoire, appropriation qui devait passer par de nouvelles modalités de dialogue et des objectifs communs.

La charte, sur laquelle nous œuvrons ensemble depuis plus de trois ans, n'a d'autre ambition: apporter le juste équilibre entre développement économique et maintien du cadre de vie des habitants, entre protection et promotion des patrimoines; favoriser écoute et respect mutuel entre les attentes des usagers, des habitants, des élus et gestionnaires du territoire...

« Écoute, respect et équilibre sont les principes qui ont guidé l'élaboration de notre charte. »

Après un passage en enquête publique l'hiver dernier, elle est désormais soumise aux instances nationales. Au 1^{er} trimestre 2013, elle prendra la forme d'un décret signé par le Premier ministre. Puis les conseils municipaux des 28 communes qui composent le Parc voteront, ou non, l'adhésion à cette charte. Ils décideront ainsi, en pleine conscience, du maintien ou non dans le Parc de la partie de leur commune située hors du cœur. Eux seuls choisiront le devenir de l'appellation « Parc national » pour leur territoire et les activités qu'il abrite. Quelle que soit leur décision, nous formulons le vœu qu'elle réponde à ces mêmes principes d'équilibre, de respect et d'écoute. ■

Alain Brandeis,

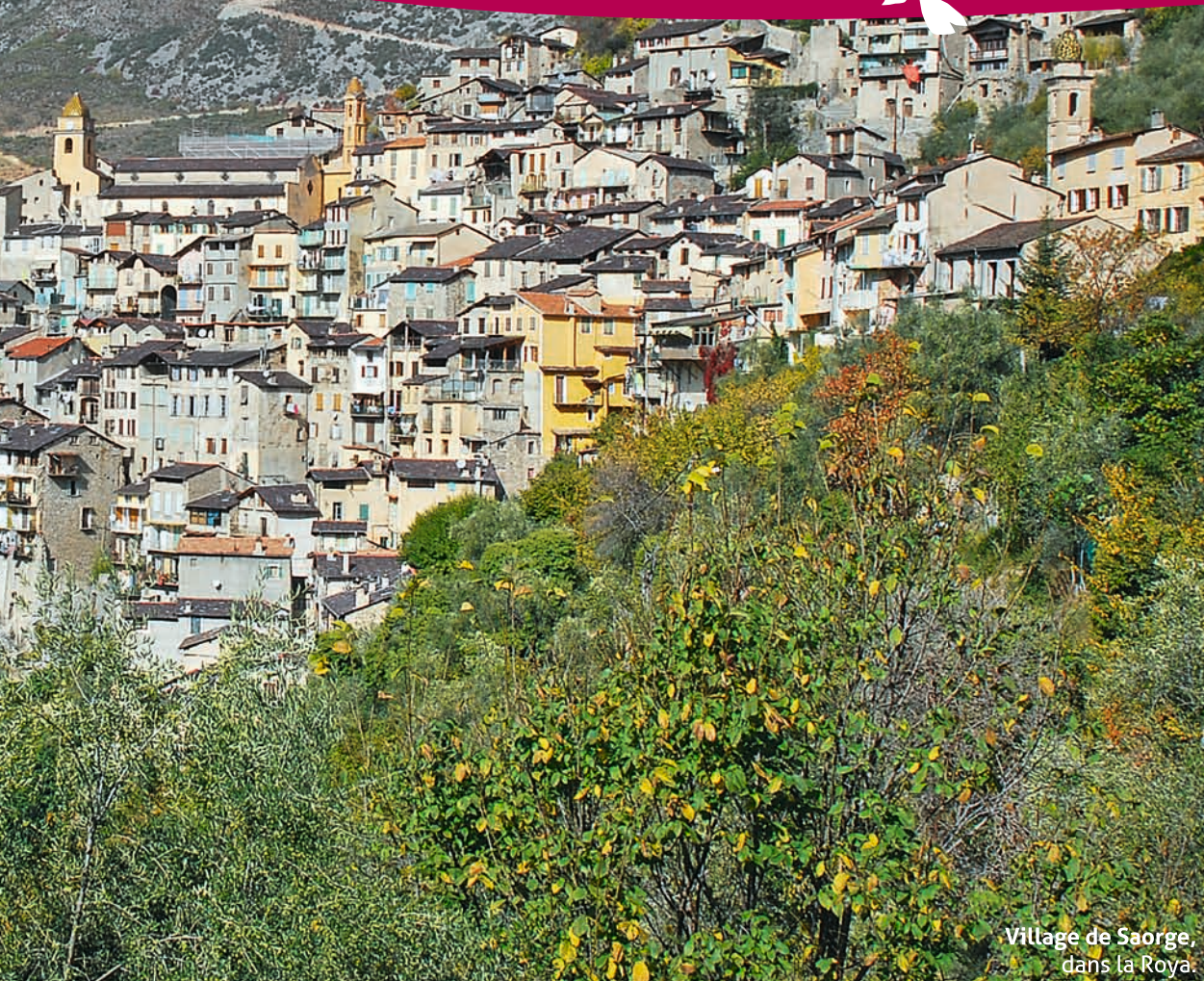
directeur du Parc national du Mercantour

Fernand Bianchi,

*président du conseil d'administration
du Parc national du Mercantour*

Concilier des ambitions économiques et touristiques avec un espace au patrimoine naturel très riche, telle est l'ambition de la charte. Le tout dans un climat de concertation entre les différents acteurs du territoire.

Ici, abri pour l'observation des gypaètes barbus.
© Patrick Arsan / PNM



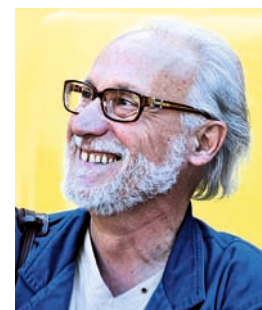
Village de Saorge,
dans la Roya.

© Eric Le Bouteiller / PNM

L'UTILITÉ DES VIEUX ARBRES

« Malgré un climat particulièrement pluvieux, nous étions cinq élus à prendre part à cette journée de formation animée par l'ONF et le Parc national du Mercantour. Leur intervention nous a éclairés sur la biodiversité de notre forêt et l'intérêt de conserver des bois déperissants. Une expérience très positive qui témoigne d'une nouvelle forme de partenariat entre le Parc national et les communes. En outre, des mesures de protection vont découler directement de cette séance de travail, puisqu'un contrat Natura 2000 a été déposé auprès des services administratifs de l'État. »

Paul Silici,
maire de Saorge



© D.R.

Une journée dédiée à la forêt à Saorge

Comment accorder exploitation d'une forêt ancienne et préservation de la biodiversité ? Une question centrale au cœur des enjeux de la charte à laquelle une journée de travail dédiée à la forêt de Saorge – qui a réuni les élus, l'ONF et le Parc national – a apporté des éléments de réponse. Au programme, découverte de terrain dans le vallon de l'Agasté, film sur l'évolution de la forêt et discussions sur l'avenir de la forêt communale... « Le but était de faire découvrir aux élus l'univers insoupçonné de nos forêts et de les sensibiliser à la problématique des arbres sénescents », explique Claire Crassous, chargée de mission au Parc national du Mercantour.

Des arbres... précieux

Au cours de l'année 2011, sur deux parcelles du vallon de l'Agasté, le Parc et l'ONF ont repéré les arbres à exploiter (opération de martelage) et ceux à forte valeur écologique. « Ce sont de très gros ou très vieux arbres, dont les cavités, décollements d'écorce et fentes permettent à tout un cortège d'espèces de se développer. Lichens, champignons, invertébrés, chauves-souris et

quelques oiseaux trouvent refuge dans ces micro-habitats », poursuit-elle. Dès lors, la préservation de ces arbres anciens favorise-t-elle une biodiversité un peu « à part » ? Oui, car ces sapinières ligures sont bien différentes des sapinières fréquentes dans les Alpes du Nord. Cernés par des forêts méditerranéennes, ces « bois noirs », souvent anciens, forment de véritables îlots. Les cortèges d'espèces qui leur sont inféodés sont, de ce fait, très particuliers.

Dans leurs rôles respectifs d'accompagnement dans l'activité de production de bois et de meilleure prise en compte de la biodiversité, l'ONF et le Parc national ont suivi la commune de Saorge dans l'élaboration d'un contrat Natura 2000. Il concernerait deux parcelles exploitées de la forêt communale sur lesquelles des îlots de 3 à 10 hectares (riches en vieux arbres, arbres à cavités, etc.) seront laissés en libre évolution. Une indemnité visant à compenser le manque à gagner est versée à la commune, qui s'engage quant à elle à les maintenir sur pied durant trente ans. Un bon exemple d'harmonie entre les impératifs de préservation et de développement. ■

Le très discret spélerpès brun (*Hydromantes strinatii*)

Seul vertébré endémique du Mercantour, cette salamandre vit du bord de mer jusqu'à 2400 mètres d'altitude, dans les zones humides et ombragées ou les grottes. Ce petit amphibien d'une douzaine de centimètres, au corps brun parfois marbré de jaune et aux pattes palmées, est dépourvu de poumons : sa respiration s'effectue uniquement par la peau et la muqueuse de la bouche ! Une étude de terrain au sujet de la répartition de l'espèce a été menée par les partenaires du groupe Biospéléologie de l'ATBI (pour *All Taxa Biodiversity Inventories*), composé d'agents du Parc, spéléologues et scientifiques. Cette étude confirme sa présence dans les Alpes-de-Haute-Provence où elle n'avait été jusqu'alors observée qu'une seule fois, en 1958. Résultat : plus de 400 stations recensées, au lieu de 200 précédemment (cf. revue de la Société herpétologique de France, avril 2012).



© Philippe Faucon-Mouton / PNM

GRANDS ONGULÉS AU COMPLET ?



© Franck Guigo / PNM

Chasseurs, naturalistes, accompagnateurs en montagne ou simples amoureux de la faune sont venus nombreux pour les derniers comptages des grands ongulés organisés par le Parc national :

en 2009, 160 personnes se sont mobilisées pour recenser les populations de chamois suite à l'épisode de kératoconjonctivite et à l'hiver rigoureux, et, en 2012, 95 pour recenser les bouquetins entre haut Var et haute Tinée, ainsi que les chamois en Vésubie et Roya.

BUXBAUMIE VERTE, AU BOIS DORMANT

Cette mousse, rare au niveau

mondial, se développe sur les bois de conifères en décomposition. Indicatrice (entre autres) d'un bon état de conservation du milieu forestier sur un lieu donné, la buxbaumie est recherchée par les agents du Parc national du Mercantour.



© François Breton / PNM

Ascète des hauteurs, le silène acaule (*Silene acaulis*)



© Francesco Tomasini / PNM

Comment ne pas tomber sous le charme de ces belles des cimes aux pétales en forme de cœur ? Serrées les unes contre les autres, les fleurs rose vif du silène forment des îlots moussus

colonisant les roches nues, sur les crêtes inhospitalières des Alpes, des Pyrénées, des Rocheuses et dans les toundras arctiques. Leur secret ? La forme sphérique des coussinets limite la dessiccation. Ils jouent le rôle de piège à chaleur pendant la journée, créant des conditions de température plus favorables à la croissance... Laquelle reste très lente pour ces plantes de haute altitude qui peuvent atteindre une longévité considérable : les individus d'un mètre de diamètre seraient centenaires !



Dans le vallon du Salso Moreno, une grange à plus de 2 000 mètres d'altitude.

Le vieux bois parle !

Une étude scientifique en cours permet d'inventorier, classer et dater des bâtis anciens grâce à l'examen des bois utilisés pour leur construction. Les conclusions orientent les projets de restauration et, plus largement, la mise en place d'une politique de protection de ce patrimoine.

En 2011, Vincent Labbas, chercheur rattaché au laboratoire d'Archéologie médiévale et moderne en Méditerranée (CNRS/Université d'Aix-Marseille), a entamé – à l'initiative du PNM et avec la collaboration scientifique du dendrochronologue Jean-Louis Edouard, des archéologues Philippe Pergola et Fabien Blanc et de Franck Suméra, conservateur du Patrimoine de la Drac – une étude sur les granges du Parc du Mercantour (PNM) situées au-dessus de 1 500 mètres. Ces tra-

L'essence de la dendrochronologie

La variation des saisons et du climat impose à la végétation des périodes d'activité et de repos. Cette variation imprime sur les arbres, à la périphérie de leur tronc, un anneau de croissance appelé cerne annuel. Des séquences de cernes similaires sont visibles sur des séries d'arbres de même essence, poussant sous un même climat. Elles permettent ainsi d'établir des repères chronologiques de référence que la dendrochronologie va pouvoir utiliser pour dater une coupe de bois.

vaux, initiés par le PNM, sont réalisés grâce aux fonds européens du Plan intégré transfrontalier (PIT), dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine bâti civil de moyenne et haute montagne.

Outre l'inventaire, il s'agit d'affiner la répartition de ce bâti, dont la physionomie change d'une vallée à l'autre, et de le dater, grâce à l'analyse des coupes de bois appelée dendrochronologie. En tout, 94 bâtiments ont été enregistrés; 70 d'entre eux ont fait l'objet de 392 prélèvements, qui ont donné lieu à 350 mesures dendrochronologiques. Les résultats permettent d'estimer la construction de ce bâti – principalement réalisé en bois de mélèze – entre le XIV^e et le XX^e siècle. « Dans l'imaginaire collectif, l'existence de ces granges renvoie surtout au XIX^e siècle. En réalité, elles peuvent être beaucoup plus anciennes. Certaines datant du XVI^e siècle étaient encore utilisées il y a quelques décennies. Leur usage s'est adapté aux besoins des populations, ce qui a permis leur conservation. Dès qu'elles perdent leurs fonctions, elles sont abandonnées », explique Franck Suméra.

« Ne pas masquer l'épaisseur du temps »

Cette étude est aussi un enjeu pour la gestion du territoire. Elle doit en effet permettre aux propriétaires qui souhaitent transformer leurs granges ►



EN MOTS ET EN IMAGES

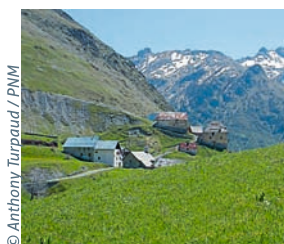
« Comment fonctionne un arbre ? Il est vivant, comme nous, sauf qu'il ne bouge pas. Ce n'est pas facile de parler comme un enfant », reconnaît Raymond Gibert, le président de l'association foncière agricole La Châtaigneraie en Tinée, auteur du livret *À l'école du châtaignier*, publié en octobre 2011. L'ouvrage de 40 pages, illustré de petits dessins simples et poétiques, offre une perspective pédagogique sur l'histoire et le fonctionnement du châtaignier, sans oublier de détailler l'indispensable travail du castanéculteur et la transformation du fruit. En guise de conclusion, la recette du pain à la farine de châtaigne (*ci-contre à droite*) propose d'apprécier le produit de manière originale.

OÙ LE TROUVER ? *Distribué gratuitement aux enfants des écoles, disponible dans les locaux du Parc du Mercantour. Commande possible sur le site www.chataignes-alpes-provence.fr*

► en lieu de villégiature d'effectuer des choix judicieux en matière de restauration. « En pensant protéger, on peut parfois détruire. Depuis quelques années, les travaux de restauration sont de plus en plus lourds, grâce notamment à l'hélicoptère. L'emploi de matériaux exogènes détruit la trace de ce qui s'est passé, il masque l'épaisseur du temps. » En 2012, les investigations des scientifiques ciblent le site du clos de Bousiéyas et le site du Blainon dans la haute Tinée, considéré comme le plus ancien. Les granges d'Anan à Saorge, de Mollières à Valdeblore et de Rougios à Roure sont à l'étude. ■

RÉHABILITATION DU FOUR DE BOUSIÉYAS

Au cœur du village et en bordure de route, ce bâtiment était traditionnellement un lieu de vie. À la demande des habitants de ce hameau de haute Tinée, le Parc et la commune de Saint-Dalmas-le-Selvage ont financé sa restauration. L'entreprise a été confiée à José Rey, un artisan local, afin de rendre au lieu son caractère original.



Le hameau de Bousiéyas

FORUM DE JAUSIERS

Le 19 et le 20 mai 2011 a eu lieu à Jausiers (04) le premier Forum sur le patrimoine culturel du Parc du Mercantour et du Parco Alpi Marittime, autour du thème « Entre innovation et conservation », auquel ont participé une centaine de Français et d'Italiens. Les actes de ce forum sont désormais disponibles sur le site du Parc national à la rubrique « Grandes opérations », onglet « Colloques et forums ».

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Le site de la cime de la Tournerie, à Roubion, a été daté : entre 700 et 500 ans avant notre ère. Le site du col de Tende, qui a livré une série monétaire d'environ 400 pièces, correspond, lui, à un sanctuaire qui a perduré du II^e siècle avant notre ère jusqu'au IV^e siècle après J.-C. Les fouilles, dirigées par Franck Suméra, conservateur en chef du Patrimoine et chercheur au centre Camille Jullian, ont aussi bénéficié du financement provenant des fonds européens du Plan intégré transfrontalier. Les 3 et 4 août prochains, il présentera le résultat des fouilles à Tende.

RECETTE Pain à la farine de châtaigne

INGRÉDIENTS :

- 400 g de farine de blé
- 100 g de farine de châtaigne
- 1 sachet de levure de boulanger
- 250 ml d'eau tiède
- une pincée de sel

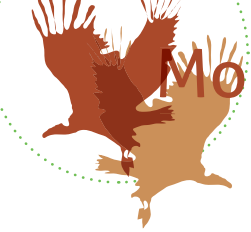
- Couvrir et laisser lever la pâte 4 heures.
- Pétrir pour former une boule ou des petits pains.
- Enfourner à four chaud thermostat 6 pendant 40 min.

- Délayer la levure dans l'eau tiède, attendre 10 min.
- Mélanger les deux farines et le sel.
- Ajouter l'eau, pétrir pendant 10 min.

Recette extraite du livre *À l'école du châtaignier*, de Raymond Gibert.

Photo issue du blog *J'aime la cuisine* (<http://jaime-lacuisine.over-blog.com>), tenu par Méline Rochet.





Le vautour fauve, éboueur des alpages

Longtemps craint, méconnu et même chassé, le vautour fauve avait disparu du massif alpin. Réintroduit, il élargit peu à peu son territoire et a retrouvé le ciel du Mercantour depuis 2003. Zoom sur le retour de ce noble rapace.

Avec leurs 2,60 mètres d'envergure et leur long cou, les vautours fauves ne passent pas inaperçus ! Ils apparaissent dès le mois de juin dans les cieux du Mercantour et y tournoient près de six mois. Ces oiseaux ne sont pourtant pas migrateurs. Ils sont transhumants, comme les troupeaux qu'ils suivent dans le Parc. Ils ne sont pas non plus prédateurs. Ce sont des équarrisseurs naturels : ils se nourrissent d'animaux morts, de préférence des ongulés de belle taille. Ces rapaces patrouillent à la recherche d'un cadavre et se regroupent sur une carcasse pour une « curée », la dépouillant rapidement et ne laissant que la peau et les os. Au passage, leur système digestif détruit les microbes, limitant ainsi toute contamination.

Le grand retour du vautour

Observer les vautours fauves libres dans le ciel du Mercantour ne tient pas du miracle. Ils sont plus de 300 à y planer en été. Mais pour apprécier leur vol majestueux à sa juste valeur, il faut se souvenir qu'il y a vingt ans, plus aucun de ces grands voliers ne survolait le massif alpin depuis fort longtemps. Victimes d'une injuste mauvaise réputation d'oiseaux de proie, ils avaient été totalement éradiqués par la chasse et les empoisonnements. Ce n'est qu'à partir de 1996, par la volonté de protecteurs de la nature, que les premiers vautours fauves ont été réintroduits dans le sud des Alpes, dans les Baronnies, puis dans le Verdon et enfin dans le Vercors-Diois au début des années 2000. Depuis, les vautours fauves se reproduisent naturellement et reconquièrent peu à peu leurs an-

ciens bastions. En 2003, les premiers sont venus prospecter dans le Mercantour pour s'y nourrir. Aujourd'hui, les vautours fauves qui fréquentent le Parc en été viennent du Verdon, mais aussi de la Drôme, des Causses cévenoles, des Pyrénées, d'Espagne et même de Croatie. Ils se rassemblent le soir en colonies et forment plusieurs grands dortoirs sur les falaises calcaires à proximité des alpages. Mais aucun couple ne niche encore dans le Mercantour. La disponibilité en nourriture en hiver est l'élément déterminant, car leur cycle de reproduction commence à cette saison, quand les reliefs d'altitude sont enneigés et les troupeaux transhumants absents. ■

Des ailes immenses

Elles permettent au vautour de planer, car il ne possède pas la musculature suffisante pour effectuer un vol battu en continu. Le rapace s'élance d'une falaise, puis recherche des courants d'air chauds ascendants. Il s'élève ensuite sans battre des ailes jusqu'à 1 000 ou 2 000 mètres, avant de redescendre en planant.



Une excellente vision

Elle est 8 fois plus précise que celle d'un humain. Les vautours recherchent leur nourriture à vue depuis les airs. Dès que l'un d'eux repère une carcasse, il vole en spirale et les autres le rejoignent. À 300 mètres de distance, ils peuvent différencier une brebis morte d'une autre endormie.



Un cou déplumé

Il est long et garni d'un fin duvet blanc, comme la tête. Quand le vautour plonge sa tête dans les entrailles d'une bête, il se salit le cou et la tête. Même la collerette de plumes située à la base du cou ne reste pas blanche. Le rapace passe donc de longs moments à nettoyer et lisser ses plumes.

Un bec épais

De couleur ivoire chez l'adulte, le bec est noir chez le jeune. Son extrémité est recourbée. Le vautour s'en sert pour déchirer les tissus. En l'ouvrant largement, il peut avaler tout rond de gros morceaux de chair. Sa langue rugueuse « agrippe » les aliments, puis les dirige vers le gosier.

Des pattes solides

Elles doivent supporter le poids du corps quand le vautour atterrit et marche au sol. En revanche, elles sont inaptes à la préhension et ne lui permettent pas de transporter de la nourriture dans les airs comme un aigle.

FICHE D'IDENTITÉ

Nom scientifique

Gyps fulvus

Longueur du corps :

1 mètre

Envergure :

2,50

à 2,70 mètres

Poids :

7 à 11 kg

Poids du jeune

à l'envol :

7 à 8 kilos. Le mâle

et la femelle,

de même taille,

se ressemblent

beaucoup.

Mode de vie :

diurne, rupestre,

grégaire

et nécrophage.

Habitat :

régions de

basse et moyenne

montagne.

Répartition

en Europe :

du Portugal

à la Turquie

Maturité sexuelle :

vers 4 ou 5 ans

Durée de vie :

jusqu'à 35 ans

dans la nature

Conservation :

comme tous

les rapaces,

c'est une espèce

protégée. Elle

est classée « rare »

en France

et en Europe.

Effectifs :

1 200 l'été 2011

sur l'ensemble

des Alpes et

proches massifs.

Une brochure pour les éleveurs et bergers

Dès l'arrivée des vautours fauves en 2003, les agents se sont attachés à informer sur le terrain les bergers de la présence de cette nouvelle espèce : bien qu'inoffensive pour les troupeaux, quelques cas exceptionnels de curées sur un animal domestique mourant ou faible ont fait polémique dans les Pyrénées. Pour accompagner le retour du vautour fauve, le Parc national est en train de concevoir une brochure – avec le concours du Cerpam (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée), des laboratoires vétérinaires du 04 et 06 et de la DREAL PACA – qui sera éditée et transmise à tous les propriétaires ou conducteurs de troupeaux du Parc national d'ici la saison d'estive 2013, afin d'apporter de plus amples informations sur l'espèce et d'être un guide pratique pour les professionnels. Cela permettra notamment de l'identifier en vol, et de mieux connaître son cycle de vie, ainsi que les aspects juridiques nouveaux sur le rapport prise en compte des vautours / aspect sanitaire des troupeaux (conditions de mise à disposition des animaux domestiques morts par exemple).

Concertation, enquête publique... D'une longue gestation est né un projet de territoire qui vise la solidarité entre le cœur du Parc et l'espace de la zone d'adhésion. La charte présente un contrat d'objectifs pour les quinze ans à venir. Parmi les 28 communes concernées, quelques élus nous font partager leur vision des grandes lignes de la charte.



Charte : la parole aux élus

La charte, c'est quoi ?

Paul Burro, maire de Belvédère

« La charte, c'est, à mon sens, la modernisation du Parc, tout simplement : l'établissement intègre de nouveaux enjeux, met en place un dialogue et tisse de nouvelles relations avec les élus et les habitants des communes. Le Parc prend peu à peu un visage d'ouverture. Le temps où il était simplement chargé d'appliquer une réglementation a cédé la place à une démarche de concertation. Le Parc est en train de s'ouvrir, comme une fleur.

Le projet de charte est aussi l'occasion de travailler en étroite synergie avec les élus des autres vallées. Les conseils d'administration se sont délocalisés et ont lieu alternativement dans chaque vallée, favorisant ainsi les conditions de rencontres plus nombreuses entre les élus du territoire du Parc. Par ailleurs, le Parc national offre à notre commune la possibilité, grâce à des soutiens financiers, de restaurer nos vacheries et cabanes d'alpages. La charte consolidera cette démarche essentielle à la vie locale. Et des actions telles que l'enfouissement de 4,2 kilomètres de

lignes électriques dans la vallée de la Gordolasque – un projet de plus de 100 000 euros réalisé grâce à l'aide du conseil général des Alpes-Maritimes et du Parc national – montrent l'importance de la prise en compte environnementale, à l'échelle d'une commune, de l'aire d'adhésion. »

En quoi la charte est-elle un plus pour nos vallées ?

Philippe Bruno, maire de Roubion

« La charte permet de repositionner le Parc national du Mercantour au sein du territoire. Véritable outil écologique essentiel à la protection de notre environnement, il doit se révéler outil de développement de la zone d'adhésion, qui doit devenir l'écrin du bijou qu'est la zone cœur. Nous sommes très liés avec le Parc dans le cadre du PADS¹. Nous avons aussi travaillé sur le site proto-historique découvert sur la commune de Roubion en partenariat avec la Drac² et le Parc national qui nous apporte son appui technique. Un bel exemple de collaboration qui allie histoire, anthro-

pologie et écologie à travers un projet de valorisation d'un patrimoine pour le public et les générations futures. Aux côtés de l'établissement, nous travaillons sur des sujets plus immédiats, comme la création d'un nouvel office de tourisme au village ou l'action de diversification de la station de Roubion-Buisses (PADS). La question de nouveaux débouchés, notamment pendant l'intersaison, se pose : VTT, randonnée, via ferrata, escalade... Nous souhaitons bénéficier des expertises du Parc national sur ces sujets. Étendre ce type de collaboration à l'ensemble de la zone d'adhésion, c'est ce que doit viser la charte. »

Et pour Fernand Dyen, maire de Colmars :

« Le Parc national du Mercantour est la cohérence même de nos territoires. Il bénéficie d'une image forte pour le public au niveau national, voire international, et peut apporter, à travers la charte, un soutien précieux pour la promotion de nos vallées. Action menée dans le cadre de la charte sur la commune de Colmars, l'office de tourisme est aujourd'hui réaménagé pour accueillir un espace dédié au Parc national du Mercantour, dont l'une des missions est de sensibiliser le public. Cette démarche commune d'accueil de qualité des visiteurs est renforcée par le circuit d'interprétation ou le projet de création d'un

« Le Parc national du Mercantour est la cohérence même de nos territoires. »

espace de scénographie dans une tour du Fort de France, qui reçoivent le soutien de l'établissement. Suivie par le Parc national, notre démarche touristique passe également par l'accent mis sur l'accueil du public handicapé ou par la réhabilitation d'un hôtel communal. Le Parc participe au financement de cette action et veille au respect des normes environnementales. La charte s'inscrit donc dans la continuité d'une collaboration à l'œuvre depuis de nombreuses années.»

INFOS EN CHIFFRES

Le texte finalisé de la charte atteint un juste équilibre, né d'un long et minutieux travail de concertation au cours des **3** dernières années : des journées d'échanges mobilisant les habitants et acteurs de toutes les vallées du Parc, soit plus de **600** personnes ; et plus de **100** séances de travail avec les maires et élus du territoire.

Une personne qui souhaite réaliser un projet en cœur de parc est-elle tenue de suivre l'avis du Parc ?

Guy Bonvallet, maire de Moulinet

«Lorsque nous souhaitons réaliser un projet en cœur de parc, nous nous tournons nécessairement vers les interlocuteurs de l'établissement. Pour la qualité de notre eau, par exemple, il fallait remédier à la pollution organique occasionnée par l'activité de la fromagerie communale de Cabanes Vieilles sur le vallon de Crep. Le Parc préconisait des travaux d'assainissement de la fromagerie afin d'éviter que, par ruissellement, la qualité sanitaire du ruisseau en aval ne soit affectée. Un minimum d'impact environnemental dans le cœur, c'est ce que souhaite le Parc, dont les exigences sont plus importantes que dans la zone d'adhésion. L'établissement a suivi la genèse de ce projet et apporté un soutien financier qui en a rendu possible la concrétisation. La commune de Moulinet possède 2 000 hectares en zone cœur, ce qui fait d'elle le plus grand territoire d'une commune en cœur de parc sur les Alpes-Maritimes. Aussi le Parc est-il un partenaire auquel nous sommes particulièrement attentifs, et la charte est la forme nouvelle que prendra notre collaboration.»

Est-ce que la charte va entraîner une nouvelle réglementation dans l'aire d'adhésion ?

Jean-Paul David, maire de Guillaumes

«Au contraire, la charte permet de préciser un certain nombre de règles qui ne sont pas les mêmes en cœur ou en aire d'adhésion, répondant à une forte demande de nos administrés qui souhaitaient connaître leurs droits et leurs devoirs. Demain, les règles du jeu seront plus claires pour tous sur des sujets tels que l'urbanisme dans les hameaux ou la cueillette, pour laquelle on revient à des réglementations qui ont toujours régi le monde rural. Lors de l'élaboration de la charte, l'établissement a tenu compte des demandes des habitants et des maires ruraux qui souhaitaient de nombreuses améliorations. Ainsi, loin d'entraîner une réglementation supplémentaire, la charte va dans le sens d'une meilleure intégration du Parc dans la vie locale, et place l'homme au cœur de cette protection. Aujourd'hui, on est dans une phase de maturité et la charte permet de faire un pas important dans le sens d'une appropriation du territoire par les populations.» ■

- 1- Programme d'aménagement durable et solidaire des stations de montagne des Alpes du Sud
- 2- Direction régionale des affaires culturelles

FERNAND BLANCHI, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC



© D.R.

Quels sont les principaux enseignements à tirer de l'enquête publique sur le projet de charte ?

«Depuis 2006, le Parc est entré dans l'ère de la concertation. Comme le montre le rapport final des commissaires enquêteurs, l'adhésion au projet de charte est une volonté majoritaire parmi nos 28 communes. L'enquête publique de l'automne 2011 a conclu la phase de dialogue entre l'établissement et les acteurs du territoire (habitants, professionnels, associations, visiteurs...) qui ont été nombreux à s'exprimer. Seules trois réserves ont été émises par la commission d'enquête : en matière d'hydroélectricité, de survol et d'alevinage. Le conseil d'administration y a apporté des réponses qui vont dans le sens d'une protection attentive des patrimoines, ainsi que d'un accompagnement des dynamiques économiques, sociales et culturelles. À travers l'élaboration de la charte, nous avons recherché cet équilibre entre "préserver" et "développer", équilibre qui est la clé de l'avenir de notre territoire.»

Que va-t-il se passer maintenant ?

«Le conseil d'administration (composé de 21 élus du territoire sur 43 membres) a validé le projet de charte, ainsi modifié à l'unanimité le 30 mars 2012. Examiné par le conseil d'État, le texte définitif de la charte sera approuvé par un décret du Premier ministre fin 2012. Début 2013, les 28 communes du territoire feront le choix de leur adhésion à la charte. Le préfet de région constatera alors le périmètre effectif de l'aire

d'adhésion du Parc national du Mercantour. La phase d'élaboration de la charte a révélé cette attente forte en matière de communication et d'information sur ce que fait le Parc national. La concertation locale restera pour nous une priorité.»

Quels sont, pour les communes, les enjeux positifs d'une collaboration avec le Parc national ?

«C'est la mise en valeur de nos montagnes. Et leur rayonnement touristique n'est-il pas solidaire de l'image d'un territoire préservé à l'incroyable biodiversité, que le Parc national contribue à valoriser ? Avec la charte, les communes peuvent bénéficier de l'expertise et des conseils techniques de l'équipe du Parc dans des domaines très variés (patrimoines, agriculture, paysages...), ainsi que d'un appui financier grâce au dispositif de subvention dont l'établissement s'est doté (1,8 million d'euros ou plus de 200 projets soutenus depuis 2007). L'établissement aide enfin les communes à bénéficier de financements européens, nationaux, régionaux ou départementaux. Enfin, la sensibilisation de nos jeunes à l'environnement et au développement durable dans les écoles de nos communes est renforcée par l'intervention des équipes du Parc. En n'adhérant pas à la charte, c'est-à-dire à ses valeurs, une commune se priverait de tous ces atouts pour son développement. En un mot, la charte, c'est une manière de construire ensemble le parc que nous voulons pour notre territoire dans les quinze années à venir.»



Le col de Larche-Maddalena fait peau neuve

Le col de Larche-Maddalena est désormais une porte d'entrée digne de ce nom entre la France et l'Italie. Grâce aux efforts conjugués des acteurs locaux, le lieu devient la vitrine touristique de la région, dans un cadre où l'environnement a su être préservé.



© Parc national du Mercantour

Sur le site, les « points noirs » paysagers sont identifiés puis supprimés, afin de dégager l'horizon et faire du lieu un espace transfrontalier exemplaire.

« Cela fait maintenant cinq ans que nous travaillons à ce projet. La démarche est à la fois complexe et exemplaire. La valorisation du col de Larche-Maddalena a été rendue possible grâce aux partenariats établis avec les acteurs des territoires français et italiens : les communes de Larche et de l'Argentiera, le conseil général des Alpes de Haute-Provence et la Provincia di Cuneo, la communauté de communes de l'Ubaye et la Comunità Montana Valle Stura. Le Parc national du Mercantour (PNM) et le Parco Alpi Marittime ont impulsé cette démarche de requalification dès 2007 », s'enthousiasme Christine Michiels, déléguée du directeur du PNM pour le 04. L'inauguration du site le 5 juillet prochain viendra couronner ces années de concertation et d'actions transfrontalières.

Un comité de pilotage transfrontalier

Ce plateau d'altitude – sis à plus de 2 000 mètres, entouré de versants montagnards, bordé par le lac de la Maddalena et la départementale 900 – est le trait d'union et la porte d'entrée naturelle entre la Région Piémont et la Région Paca et, au-delà, entre la France et l'Italie. Par contraste, le lieu souffrait d'une image dégradée. Une requalification paysagère et l'intégration de la dimension franco-italienne s'imposaient donc. Un comité de pilotage, présidé par Jean-Claude Michel, vice-

président du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, a regroupé les acteurs publics et privés des deux territoires et les propriétaires des terrains concernés pour mener à bien cet aménagement. Les deux parcs ont joué les coordinateurs et ont garanti que les aménagements seraient effectués dans une optique environnementale.

Vers des projets d'envergure

« Nous avons organisé la recherche de financements, via les dispositifs européens d'Interreg III Alcotra et du Plan intégré transfrontalier (PIT), pour une enveloppe de plus de 700 000 euros. » Le comité de pilotage a formulé quinze propositions d'actions à mener. Toutes n'ont pas abouti, pour autant le travail accompli porte sur des points cruciaux : la renaturation du col par la mise en fonctionnement naturelle du lac ; l'aménagement d'un parking paysager de dimension raisonnable ; la limitation des panneaux routiers ; l'installation d'une carte où figurent les communes et les points d'intérêts touristiques... « Chaque partenaire était le maître d'ouvrage d'un projet, en fonction de ses compétences. Toutefois, il devait respecter la cohérence de la démarche conduite par le comité de pilotage. Ce type d'action est à reproduire ; elle permet à des petites communes de montagne de se lancer dans des projets d'envergure, capables de valoriser leur territoire. » ■

DES PAYSAGES QUI RETROUVENT LEUR INTÉGRITÉ

Un des principaux points noirs – l'ancienne cabane des Douanes – a été éliminé au col de Larche-Maddalena. Puis 38 poteaux téléphoniques ont été supprimés. Dans un souci d'amélioration paysagère, un empierrement a été érigé de part et d'autre de la route et un merlon – remblai pour éviter les débordements d'eau lors de la fonte des neiges – a été remodelé etensemencé d'espèces locales. Enfin, une œuvre d'art du sculpteur David Renaud, réalisée dans le cadre de la Route de l'art contemporain, marquera de son sceau cette porte d'entrée entre la France et l'Italie.

LES FAUCONS DE LA VIA FERRATA



Les faucons pèlerins affectionnent les falaises du Baus de la Frema à Valdeblore. Grâce au dispositif mis en place par le Parc du Mercantour, les rapaces donnent régulièrement naissance

à des jeunes sur ce site très fréquenté. « Il y a trois petits prêts à s'envoler », se réjouit Patrice Tordjman, agent du Parc du Mercantour. La fermeture partielle de la via ferrata, cette année encore, a porté ses fruits. Jusqu'au début du mois de juin, c'est-à-dire le temps de la nidification, les ferratistes étaient invités à ne pas emprunter la portion de la paroi du Miéjou mais à suivre un autre pilier balisé. Ce n'est pas la première fois que le rapace, rare et protégé, niche dans ce périmètre. En 2006, les gardes du Parc avaient observé le retour d'un couple sur une des parois de la via ferrata, mais la fréquentation du site par des sportifs non avertis entraîna l'abandon des œufs... L'année suivante, des mesures de fermeture furent prises et des panneaux d'information installés. « La signalétique a été respectée, personne n'a franchi la bande fluo matérialisant la fermeture du tronçon. Résultat : deux jeunes à l'envol ! » En 2008, les rapaces avaient choisi une autre falaise de la commune et quatre oisillons étaient nés. En 2009, les faucons déménageurs se réinstallèrent sur le site avec des naissances à la clé, idem en 2010. En 2011, les oiseaux furent dérangés lors de la période de couvain et abandonnèrent le nid. L'année 2012 renoue avec une période de prospérité.

Le sentier de l'eau

Cet espace de loisirs, accessible gratuitement, ouvre ses portes à l'été 2012 à Saint-étienne-de-Tinée. Situé à proximité de la Maison du Parc, il fonctionne grâce à un captage sur le canal d'Ublan qui vient alimenter une cascade, un sentier « les pieds dans l'eau » et une roue à aubes. Le projet, d'un budget de 300 000 euros, s'inscrit dans le PADS, Programme régional d'aménagement durable et solidaire des Alpes du Sud, qui a été animé et coordonné par le Parc, et élaboré avec les deux communautés de communes de la vallée de la Tinée. Une démarche qui contribue à développer l'attractivité du haut pays en dehors de la saison de ski.

Le Parc en un clic

En avril, le site www.mercantour.eu du Parc s'est offert une interface allégée et plus ergonomique, qui permet de trouver, en trois clics, l'information souhaitée. Les rubriques Agenda, Randonnées ou Réseaux sociaux sont accessibles sur la page d'accueil, tout en préservant la photo de fond d'écran. Vignettes et sous-titres permettent de mieux identifier le contenu des articles, et leur présentation, en double colonne, facilite la lecture. Un simple clic sur le logo du Parc permet le retour à la page d'accueil.

PROFIL



**LAURENCE CABOUFIGUE,
ISABELLE GUICHARD
ET CÉLINE WINSCHL**
HÔTESSES ANIMATRICES

Une synergie créative

À Valberg, le Parc du Mercantour est installé à la Maison Valbergane. En plus d'informer ou de servir de ressource documentaire, le lieu propose des animations destinées aux enfants.

La Maison Valbergane est une ruche où trois abeilles créatives et industrielles s'activent toute l'année. Laurence Caboufigue, Isabelle Guichard et Céline Winschel sont hôtesse animatrices. Leur rôle ? Accueillir, renseigner les visiteurs et animer le lieu. « Nous pouvons fabriquer des maquettes en 3D de 3,50 mètres de long. Nous y avons sculpté les montagnes de la vallée de Péone, les roches et le village lui-même et y avons inséré des marmottes en argile et leurs terriers », commente Laurence, l'artiste du trio. En 2011, elle a laissé libre cours à son talent à l'occasion d'une exposition sur les abeilles. « J'ai imaginé cette exposition, mais c'est Laurence qui a fabriqué les outils et tout le secteur y a participé. Nous sommes aussi polyvalentes que possible », ajoute Céline. Cet été, une exposition sur les insectes est programmée. Et toute l'année, des animations sont conçues pour les enfants des écoles du canton, les classes vertes ou classes de neige. « Pour les scolaires, l'animation est structurée par des fiches. Pendant les vacances, il s'agit plutôt d'un jeu de questions-réponses avec le public. » Le dada d'Isabelle, c'est l'informatique : diaporamas, quizz, jeux, questionnaires interactifs... « En été, nous avons une à deux demi-journées par semaine consacrées aux animations. Les groupes sont constitués d'une quinzaine d'enfants. Nous intervenons aussi à la Fête des enfants de Beuil-les-Launes, le 11 août prochain. Nos activités sont diffusées par affiches et via l'office de tourisme. » Enfin, dans l'espace détente, très confortablement aménagé, le lieu fait aussi office de médiathèque.



CASCADE DE LA LANCE

Nature pour tous

À Colmars-les-Alpes (04), un circuit pédestre accessible aux personnes handicapées vient d'être inauguré. Une façon de mettre la montagne à portée de tous, grâce aux efforts conjugués des acteurs locaux.

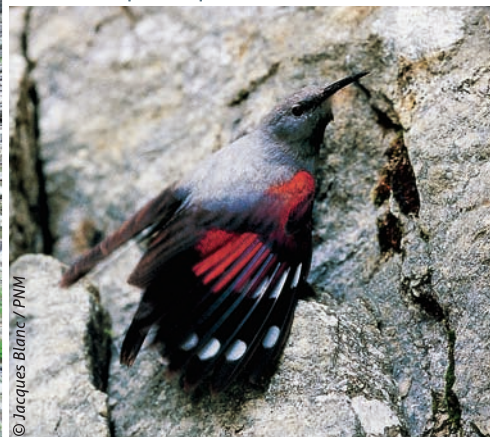
Claudine Francini

© Juliette Schneider / Conseil général (04)



La cascade de la Lance, un paysage somptueux désormais accessible à tous grâce à un sentier aménagé pour les joëlettes. Avec un peu de chance, on peut même y apercevoir le rare tichodrome échelette qui fréquente le site (ci-dessous)...

Une délicate clématite des Alpes, très présente sur ce secteur.



© Jacques Blanc / PNM



© Laurent Martin Dhermont / PNM

De hautes parois aux plissements calcaires servent d'écrin à la cascade de la Lance. La chute d'eau, d'une quinzaine de mètres, projette des gouttelettes sur le visiteur parvenu au bout d'une passerelle en lattes de mélèze. Il vient de parcourir deux kilomètres sur un large chemin, un sentier bien aménagé au milieu des pins sylvestres et des bouleaux, en longeant l'impressionnant lit du torrent. « La cascade de la Lance est un but de visite traditionnel pour les gens du pays. Elle est accessible à tous, à 20 minutes à pied du bourg », explique Fernand Dyen, le maire de Colmars-les-Alpes. Ce parcours familial peut accueillir, depuis le printemps 2011, des personnes en situation de handicap moteur. Un vaste parking arboré, installé par la commune, marque le point de départ de la balade.

En joëlette...

« L'aménagement du chemin nous a été proposé par le Parc du Mercantour. Nous avons pu financer l'achat de la joëlette grâce à une aide du conseil général, avec l'avis de la communauté de communes. » La joëlette, mise au point par Joël Claudel, un accompagnateur en montagne, permet de transporter les personnes handicapées. Équipée d'une roue unique au-dessus de laquelle est fixé un siège, elle se faufile partout et doit être maniée par deux coéquipiers avec un système de brancards avant et arrière. Une aire de retournement sur la passerelle menant à la cascade a été spécialement étudiée pour l'appareil. Le 19 juin dernier, le sentier de la cascade de la Lance a été inauguré et le personnel de l'office de tourisme a suivi à cette occasion une formation spéciale intitulée « Tourisme et handicap ». « Une manière de nous engager plus et mieux dans cette démarche labellisée », se réjouit Fernand Dyen. ■

FICHE ITINÉRAIRE

Difficulté : facile

Durée : 1 heure

Dénivelé : 100 mètres

- ▷ Du parking devant l'office de tourisme, traversez l'arboretum à gauche et contournez l'école maternelle.
- ▷ Traversez le grand parking et remontez-le vers l'est.
- ▷ Empruntez le chemin remontant le cône de déjection du torrent de la Lance.
- ▷ Poursuivez jusqu'à l'entrée du cirque rocheux et gagnez le fond du canyon sur une passerelle.
- ▷ Arrivée à la cascade de la Lance.
- ▷ Retour par le même itinéraire.

Procurez-vous le guide *15 circuits pédestres accessibles aux personnes en situation de handicap*, édité par le Parc du Mercantour et le Parco Alpi Marittime. Disponible dans les offices de tourisme du territoire et consultable sur le site www.mercantour.eu

JOËLETTE

Le prêt gratuit de la joëlette s'effectue à l'office de tourisme de Colmars : **04 92 83 41 92** ou www.colmars-les-alpes.fr



© David Lory



Par son dynamisme, le jeune couple installé à l'Hôtel du Grand Capelet depuis trois ans a transformé la grande bâtisse, située à Belvédère, dans la vallée de la Gordolasque.

Ambassadeurs de l'écotourisme

Cette année, un changement est en route avec la création, en mars 2012, de l'association Mercantour Écotourisme : soutenue par le Parc national du Mercantour, elle regroupe agriculteurs, hébergeurs et accompagnateurs en montagne engagés dans une démarche écotouristique. Tous les hébergeurs de l'association deviennent Relais d'information du Parc et un espace de valorisation du patrimoine local est proposé. Pour commencer, des opérateurs de la Vésubie et de l'Ubaye forment le noyau dur de l'association. L'enjeu ? Créer une dynamique de territoire sur l'ensemble du Mercantour et renforcer un tissu d'activités locales et touristiques d'une vallée à l'autre. « Le Parc national du Mercantour permet d'assurer la cohérence entre les différentes vallées et sert de lien entre les agriculteurs et les hébergeurs dans l'action de valorisation des produits locaux, explique Gabriel. À terme, l'objectif est de proposer des produits touristiques en s'appuyant sur un réseau d'acteurs du territoire engagés dans un même élan. » À ce titre, l'écotourisme invite à une forme de voyage responsable à la découverte d'espaces naturels préservés, à la rencontre de leurs habitants.

À pied... ou en lama

Marion Pellicier et Gabriel Rougerie avaient déjà concentré leurs efforts en matière de préservation de l'environnement, récompensés par l'obtention du label Clef verte. Mais le défi est aujourd'hui de devenir un hébergement écoresponsable qui soit l'une des portes d'entrée du Mercantour. Pour cela, ces deux accompagnateurs en montagne (avec l'agrément « Partenaire du PNM » pour Gabriel) proposent une randonnée hebdomadaire à la découverte de la faune et de la flore locale. « Nous souhaitons également mettre en place un séjour écotouristique en collaboration avec Les lamas du Miradou. » Le concept ? Bus à 1 euro jusqu'au col de Turini, point de départ d'une randonnée itinérante avec les lamas vers la Gordolasque, avant de gagner la Vésubie (3 à 5 jours) !

L'exemple de Marion et Gabriel traduit bien le nouveau visage que prend le tourisme dans le Mercantour : associer des compétences, diversifier l'offre touristique dans le respect de l'environnement et de la vie locale, privilégier les déplacements doux, contribuer au bien-être des populations locales... Autant de valeurs chères au Parc national du Mercantour véhiculées par l'écotourisme ! ■

AGENDA

JUILLET

14 JUILLET

► Centenaire du refuge de la Cayolle.

AOÛT

5 chasses au trésor

► Des comédiens costumés, des énigmes pour petits et grands pour découvrir de manière ludique le patrimoine de nos villages.

RENDEZ-VOUS : 4 août

à Tende, 11 août à Saint-Martin-Vésubie, 12 août à Isola, 18 août à Sospel, 19 août à Péone.

5 août

Festival du fort du col de Tende

► Dans le cadre du PIT, le fort valorise la dimension archéologique et culturelle de ce patrimoine.

11 août

► La remise de prix du concours Prairies fleuries aura lieu lors de la grande fête paysanne. ► Les enfants sont mis à l'honneur à l'occasion de la Fête des enfants de Beuil-les-Launes.

SEPTEMBRE

17, 18 septembre

► Bilan sur l'aventure scientifique et humaine unique en Europe menée depuis 2006 dans le cadre de l'Inventaire biologique généralisé Mercantour-Alpi Maritime. Ces journées d'échanges scientifiques et techniques transfrontalières auront lieu à Barcelonnette.

TOUT L'ÉTÉ

► Exposition itinérante organisée par la

Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes :

• du 25 au 31 juillet à la médiathèque de Tende

• du 1^{er} au 12 septembre à la médiathèque de Valberg

• du 14 au 31 septembre à la Maison du département

Retrouvez les informations pratiques ainsi que l'ensemble des animations du Parc national sur www.mercantour.eu

BON D'ABONNEMENT

Si vous souhaitez vous abonner et recevoir chez vous le magazine du Parc national du Mercantour (2 numéros par an), envoyez un chèque de 5€ libellé à l'ordre de « Bayard Nature et Territoires », avec vos coordonnées, à : Bayard Nature et Territoires Magazine du Mercantour Savoie Technolac - B.P. 308 73377 Le Bourget-du-Lac Cedex.



JOURNAL DU MERCANTOUR

Journal d'information du Parc national du Mercantour n°15 été 2012 • Semestriel.

À télécharger sur www.mercantour.eu

Directeur de la publication : Alain Brandeis.

Responsables de la publication : Florent Favier, Emmanuel Gastaud.

Rédactrices : Caroline Audibert, Claudine Francini.

Comité éditorial : Mathieu Ancely, Patrick Arsan, Jean-Marie Cevasco, Florent Favier, Nadège Grandné, Alain Lantéri Minet, Monique Perfus, Emmanuel Pollet, Patrice Tordjman.

Conception et réalisation : Bayard Nature et Territoires, BP 308, 73 377 Le Bourget-du-Lac,

Tél. : 04 70 26 27 60. **Éditeur délégué :** Olivier Thevenet.

Conception graphique : Gaëlle Haas.

Secrétariat de rédaction : Cécile Dufrené.

Photo de couverture : Concours « Prairies fleuries 2010 »

dans Le Haut-Var-Cians. © Hélène Collet, stagiaire PNM

Dépôt légal : juin 2012. Imprimé sur papier blanchi sans chlore par Pure Impression (34)